



BASSINS

Extrait du procès-verbal de la séance de Municipalité du 03 février 2020 à 18h30

- Décide d'entreprendre des menus travaux dans l'économat de l'école afin de favoriser l'accès des livreurs ;
- Décide d'autoriser la manifestation d'une soirée « Bob » le 21 mars 2020 ;
- Décide de participer à la prochaine assemblée des Syndic ;
- Décide de répondre favorablement à la demande de sponsoring dans le cadre de l'exposition régionale des vaches laitières à Gimel ;
- Décide de soutenir la compétition de recherches et de robotique First Lego League ;
- Décide d'adhérer à l'opération « Coup de Balai » ;
- Décide d'intervenir en tant que médiatrice et conseillère dans le contentieux entre des citoyens et le ramoneur de notre commune ;
- Décide d'accepter le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur parcelle N°983 sise Clos du Châtelard 11, sous réserve des remarques du STI ;
- Décide de se pencher sur le problème de refoulement des eaux claires à la rue du Pelaz 5a ;
- Décide de transmettre les remarques du SDT à notre ingénieur et urbaniste, suite à l'examen préalable du plan d'affectation communal, ce dernier devant être (re)soumis à l'enquête publique uniquement pour les parcelles ayant donné lieu à des oppositions ;
- Décide de soutenir la Lanterne Magique de Nyon ;
- Décide de ne pas répondre favorablement à l'UCV quant à sa proposition d'encaissement des taxes de séjour des logements sis sur AirBnb ;
- Décide d'anticiper l'engagement du futur boursier d'un mois ;
- Décide de soumettre à une enquête administrative un projet d'installation d'une pompe à chaleur au chemin de la Trappe 17, sous réserve des remarques du STI.

La Municipalité